

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18876 - 73ÈME ANNÉE

## Après les élections en Corse

# La volonté d'autonomie des peuples ne peut plus être ignorée

**Dimanche, les nationalistes ont largement remporté les élections territoriales en Corse. La coalition des autonomistes et des indépendantistes aura la majorité des sièges dans la nouvelle collectivité unique qui va gérer la Corse. Le gouvernement français ne peut plus ignorer la volonté d'autonomie des peuples.**

**L**e 1er janvier prochain, une nouvelle collectivité va gérer la Corse. Elle sera issue de la fusion de la Collectivité de Corse, et des Départements de Haute-Corse et de Corse du Sud. Une élection territoriale a été organisée pour désigner les 63 conseillers qui siègeront dans la nouvelle Assemblée de Corse.

Dimanche, le deuxième tour du scrutin a donné une large majorité à la liste conduite par Gilles Siméoni. Les nationalistes dirigeaient l'ancienne assemblée depuis 2015, ils sortent renforcés par le vote. Leur liste a en effet obtenu plus de 56 % des suffrages. Ils auront donc 41 conseillers sur 63.

### **Autonomie dans la République**

Leur programme vise clairement à aller vers l'autonomie dans la République. Si la Collectivité de Corse a plus de compétences qu'un Conseil régional, la coalition des autonomistes et des indépendantistes veulent aller plus loin. Ils demandent que les Corses puissent avoir le droit de gérer les affaires qui les concernent directement. Cela passe notamment par des mesures pour l'emploi et par la

définition d'un statut de résident afin de lutter contre la spéculation immobilière qui a fait monter les prix du foncier et empêche les Corses d'être propriétaires chez eux. La direction de la Collectivité de Corse demande aussi que la langue corse ait le même statut que la langue française en tant que langue officielle sur le territoire corse. Enfin, ils revendiquent le retour des prisonniers corses détenus en France sur leur île.

Au soir des élections, le gouvernement a fait part de sa volonté de travailler avec l'Assemblée de Corse. Les revendications demandant plus de responsabilité ne rencontrent pas une opposition frontale de Paris. Les Corses demandent l'ouverture de discussions pour un nouveau cadre des relations entre leur pays et la France.

### **Plus de responsabilité**

La volonté d'autonomie exprimée par les Corses n'est pas isolée. Elle touche tous les peuples de la République qui ne vivent pas en France. Lors de sa dernière conférence de presse, le Parti communiste réunionnais avait souligné cette volonté largement partagée d'aller vers plus d'autonomie dans les an-

ciennes colonies françaises intégrées à la République. Cela passe par plus de responsabilité pour les représentants des peuples de ces pays. En effet, la fusion des collectivités ne suffit pas, comme l'a montré le mouvement social en Guyane qui dispose pourtant d'une Collectivité unique. Si cette simplification administrative est un préalable, elle doit être accompagnée par la délégation de plus de compétences de l'État vers cette Collectivité territoriale unique.

À La Réunion, le PCR porte cette revendication depuis sa création en 1959. Son analyse se vérifie dans les propos tenus par des responsables politiques qui ne sont pas communistes, et qui demandent eux aussi plus de compétences pour les élus de La Réunion.

Le résultat des élections en Corse et la réaction du gouvernement montre que Paris ne peut plus ignorer la volonté d'autonomie exprimée par les peuples. Cela doit maintenant se vérifier dans la Caraïbe et à La Réunion.

**M.M.**

## Les travailleurs de Profilage reçus hier à la Région

# Union sur l'essentiel : sauver 40 emplois à ArcelorMittal Réunion

Cela fait maintenant plus d'un mois que les travailleurs d'ArcelorMittal à La Réunion sont dans la lutte. Ils combattent en effet un plan de licenciements de 40 personnes à Profilage, filiale du géant mondial de l'acier à La Réunion. Le plan vise notamment la fermeture de l'atelier huisserie. Ce dernier réalise un produit unique à La Réunion et indispensable à la réhabilitation des logements sociaux. Il s'agit d'un adaptateur permettant de monter une porte à serrure trois points sans avoir à casser le béton. La demande est donc forte, le marché assuré. Mais la volonté d'ArcelorMittal est de délocaliser cette production de valeur ajoutée.

**D**epuis le début de leur combat, les travailleurs de Profilage ont reçu plusieurs soutiens. La semaine dernière, ils étaient aux côtés de la députée Huguette Bello à la préfecture pour rencontrer des représentants de l'État. Hier, ils avaient rendez-vous avec Didier Robert, président de la Région Réunion. Cette collectivité est responsable de la planification économique et a également la compétence pour attribuer les fonds européens.

### Rencontre positive

8 travailleurs de Profilage accompagné par deux membres du syndicat FO et la députée Huguette Bello ont été reçus hier après-midi. Cela a permis de plaider leur cause, et de rappeler notamment que la filiale d'ArcelorMittal était assise sur une trésorerie de 23 millions d'euros. Rien ne peut donc justifier des licenciements qui ont uniquement pour but d'augmenter les profits des actionnaires. Au terme d'une rencontre qui a duré plus d'une heure, les représentants des travailleurs ont fait un bilan positif de la rencontre. Didier Robert a pris deux engagements devant eux. La Région précise que lors de la Commission permanente de ce matin, la subvention de 475.000 euros versée à la filiale d'ArcelorMittal sera suspendue : « cette aide au fret, d'un montant de 475 000 euros, a été accordée par la collectivité sur la base



du dossier de demande de l'entreprise, dans lequel celle-ci s'engageait à maintenir les emplois existants ». D'autre part, si le plan de licenciements allait jusqu'au bout, alors la Région promet de soutenir les salariés qui envisageraient de reprendre l'atelier huisserie sous forme de SCOP. L'aide promise s'élève à 1,5 million d'euros.

Pour la délégation unique du personnel, « les choses avancent médiatiquement. Le directeur pensait que tout se passerait comme sur des roulettes ». Ce n'est pas le cas, et « tout ce qui prévu risque d'être remis en cause ». En effet, « ArcelorMittal risque de perdre des clients, car la Région pourrait recommander aux bailleurs sociaux de ne plus travailler avec ArcelorMittal en cas de fermeture de l'atelier huisserie. Plusieurs dizaines de milliers de logements sociaux doivent être réhabilités. C'est ce marché qui échapperait au géant mondial de l'acier si jamais il allait au bout de son intention de jeter 40 travailleurs au chômage.

« Nous serons peut-être sauvés par la SCOP », précise la délégation unique du personnel, « une quinzaine de travailleurs pourrait être repris dans cette structure. Avec une aide de 1,5 million d'euros, nous pourrions acheter des machines et avoir un petit prévisionnel ».

Et de rappeler qu'« un syndicaliste de Florange avait dit qu'ArcelorMittal préfère les travailleurs « morts » chez lui plutôt que « vivants » chez les autres. Nous montrons à ArcelorMittal que nous pouvons être vivants sans lui ».

### « Etiquettes politiques de côté »

Les représentants des travailleurs de Profilage soulignent également que « Huguette Bello et Didier Robert ont été d'accord sur un point : sauver des emplois à La Réunion. Ils ont mis leur étiquette politique de côté pour défendre La Réunion ».

« Soit ArcelorMittal retire son plan, soit la Région nous aidera. Quand on voit deux politiciens opposés se mettre ensemble, cela remonte le moral », ajoutent les syndicalistes qui remercient la députée qui leur a permis d'obtenir ce rendez-vous à la Région.

La rencontre d'hier a également permis de poursuivre la campagne d'explication menée auprès de la population. Au moins 500 tracts ont été diffusés près de la Région avant l'ouverture des discussions.

Auparavant dans la matinée, une rencontre entre les délégués du personnel et la direction avait eu lieu à Profilage. Les représentants des travailleurs a refusé de valider un projet prévoyant l'arrivée d'une machine à 1,8 million d'euros dans l'atelier de tôles. En effet, cet équipement n'a pas été présenté dans les règles à la délégation unique du personnel qui siège au CHSCT.

Au terme de cette journée d'action, les travailleurs ont « marqué des points ». Plus que jamais motivés, ils continuent le combat pour sauver 40 emplois à La Réunion.

## Edito

# Les adversaires du PCR étaient déjà atteints de myopies, ils sont devenus aphones depuis dimanche

**V**oici ce que nous écrivions le 16 septembre 2017, suite à une conférence de presse du PCR.

« Au 1er janvier, la Corse aura une Assemblée Unique. Difficile de réclamer moins. Il faudra profiter pour moderniser le découpage des communes. Les nouvelles compétences permettront de discuter en direct avec nos voisins du Co-développement, des Accords Commerciaux, de fiscalité propre.

Et le PCR de conclure : dans un pays sinistré, marqué par la pénurie d'emplois, la pénurie de logements, l'apartheid social, la baisse de participation électorale, les élus réunionnais seront jugés sur leurs contributions à améliorer le sort de leurs concitoyens et redresser l'économie du pays ».

Trois mois se sont écoulés et les Corses viennent de désigner la direction de leur nouvelle assemblée. Ils ont fait confiance à une coalition composée d'autonomistes et d'indépendantistes.

Ce résultat doit faire réfléchir les démocrates et communistes. Pourquoi les adversaires du PCR veulent sa disparition et n'y sont pas parvenus ? Tout simplement, l'émancipation des peuples colonisés est un mouvement historique. L'émancipation de la tutelle parisienne vient de faire un saut qualitatif. Des négociations vont s'ouvrir entre la direction de la nouvelle assemblée avec le gouvernement. Du coup, tous ceux qui ont combattu le projet collectif du PCR sont perdus.

Pourtant, les signes d'une transformation sociale étaient déjà visibles, dix ans après le vote du 19 mars 1946. Nous le rappelions ici-même le week-end dernier.

« Le Parti Socialiste Guyanais a été créé en 1956. Le Parti Communiste Martiniquais a vu le jour en 1957. Le Parti Progressiste Martiniquais et le Parti Communiste Guadeloupéen ont été fondés en 1958. Le Parti Communiste Réunionnais a clôturé la liste, en 1959 ».

La question est donc : pourquoi, il y a 6 décennies des responsables politiques avaient une telle clairvoyance ? Pourquoi, aujourd'hui, il y a ce vide idéologique à opposer au PCR ? Les adversaires de l'Autonomie étaient déjà atteints de myopies, ils sont devenus aphones depuis dimanche.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Le rachat par la Société nationale immobilière inquiète

### Grève à la SIDR

**Les travailleurs de la SIDR sont en grève depuis hier. Ce mouvement illustre les inquiétudes à la suite du rachat du bailleur social par la Société nationale immobilière. L'assemblée générale de la SIDR se déroulera aujourd'hui dans un contexte tendu avec la présence annoncée d'Ericka Bareigts. En tant que ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts avait soutenu la vente de la SIDR à la Société nationale immobilière.**

**A** La Réunion, le logement social est un dossier très sensible. Du fait d'un fort taux de pauvreté, les besoins sont très importants mais ne sont pas couverts. Alors qu'à peine 2.000 logements sortent de terre chaque année, il faudrait un rythme au moins trois fois plus important pour espérer résoudre la pénurie. En effet, lors d'une conférence de presse tenue vendredi, Droit au logement rappelait que 28.000 familles sont en attente d'un logement social. Elles sont donc obligées de vivre dans des habitats insalubres, ou de se loger dans le privé à des tarifs bien trop élevés pour leurs capacités contributives.

Le logement social, c'est aussi un marché qui attire les convoitises. Les opérateurs réunionnais sont en effet en bonne santé, car ils n'appartiennent plus à des institutions de notre île. SHLMR est passée sous le contrôle de Solendi, société basée en France, tandis que la SIDR aura la Société nationale immobilière comme actionnaire majoritaire.

#### Emplois menacés

C'est précisément ce qui suscite l'inquiétude des travailleurs de la Société immobilière du département de La Réunion, qui est propriétaire de plus de 20.000 logements dans notre île. Ils craignent en effet que ce changement n'entraîne une remise en cause de leur contrat de travail.

Ils ont donc cessé le travail et manifesté devant la siège de la SIDR rue Félix Guyon à Saint-Denis à l'appel de l'intersyndicale CGTR-FO-CFDT. La SIDR emploie 430 personnes, dont 400 en CDI. Les inquiétudes se portent également sur l'avenir des contrats précaires, qui pourraient être sacrifiés au nom du profit. Ils constatent d'ailleurs que des départs ne sont pas déjà pas remplacés. Les syndicalistes dénoncent des licenciements et le recours à

des ruptures conventionnelles. Ils rappellent que le Comité d'entreprise et le CHSCT ont voté contre le rachat des parts par la Société nationale immobilière.

#### Ericka Bareigts pour la vente de la SIDR à la SNI

L'origine de l'affaire remonte à une décision prise par le gouvernement précédent autorisant la vente à la SNI des parts des Sociétés immobilières des DOM (SIDOM). Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer de l'époque, avait soutenu cette mesure. Dès mai 2016, Paul Vergès avait alerté que les conséquences d'une telle mesure dans une question écrite au gouvernement. Il avait déposé un amendement au mois de juillet suivant. « Concernant la vente des 7 SIDOM à la SNI, le Sénateur Vergès demandait la suppression pure et simple de l'article. D'autant plus que cette opération se

déroule sans qu'il y ait eu réelle concertation avec les élus réunionnais », précisait un communiqué daté du 8 juillet 2016. En effet, un des risques de cette opération est « la prépondérance qui pourrait être donnée au logement intermédiaire. C'est ce qu'il ressort clairement des déclarations du patron de la SNI, lors de sa visite à La Réunion. Comment peut-on vanter ainsi le logement intermédiaire dans une île où 52 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et où l'on enregistre 24.000 demandes de logement social ». Son combat avait été poursuivi au Sénat par Gélita Hoarau qui a dû faire face à l'opposition d'Ericka Bareigts, qui soutenait donc la vente de la SIDR à la SNI.

Aujourd'hui se tient l'assemblée générale de la SIDR avec à l'ordre du jour la nouvelle gouvernance découlant du changement d'actionnaire majoritaire. Elle aura lieu dans un climat tendu, avec des travailleurs en grève.

M.M.

### Paul Vergès avait lancé l'alerte

**En mai 2016, Paul Vergès avait adressé une question écrite à la ministre des Outre-mer, au sujet de la vente prévue des Sociétés immobilières des DOM (SIDOM), dont la SIDR, à la Société nationale immobilière. Quelques mois plus tard, Ericka Bareigts autorisait cette vente. Voici quelques extraits de cette question écrite :**

Les SIDOM gèrent 50 % du parc social en Outre-mer, avec 74 500 logements, représentant 60 % de la production de logements sociaux ultramarins. En juin 2015, l'État a fait part de son intention de se désengager des SIDOM à échéance d'un an, c'est-à-dire dans un mois. Durant les dix mois passés, divers contacts ont été pris. Il en ressort d'une part, qu'il ne s'agit plus d'une intention mais d'une volonté. D'autre part, le Gouvernement a opposé une fin de non-recevoir aux collectivités locales ultramarines qui souhaiteraient devenir majoritaires. Le nom d'un opérateur était avancé : la société nationale immobilière (SNI), filiale de la CDC.

Cette annonce suscite de nouvelles craintes, au vu de l'annonce de la fusion imminente entre l'agence française de développement (AFD) et la CDC. Or, les collectivités d'outre-mer sont très attachées au SIDOM, opérateur non seulement efficace mais aussi connaissant parfaitement les marchés ultramarins. Cette absence de décision a un effet dramatique sur la commande publique et plombe toute possibilité de relance du BTP.

## Sommet de l'environnement à Nairobi

# Prix Nobel de la Paix pour ICAN : pour un monde sans bombe atomique

**Dimanche, ICAN a reçu le Prix Nobel de la Paix. Les partisans du désarmement ne peuvent que se féliciter de la récompense attribuée à la campagne pour la fin des bombes atomiques dans le monde. Les armes nucléaires font en effet peser un grave danger sur le monde. Leur utilisation par l'armée américaine à Hiroshima et Nagasaki a prouvé qu'elles pouvaient tuer instantanément des dizaines de milliers de personnes, et laisser des séquelles à vie à un nombre encore plus important de victimes d'un bombardement nucléaire.**

**I**CAN a reçu dimanche le Prix Nobel de la Paix. Cette cérémonie a clôturé la remise des prix 2017 de l'Institut Nobel. Elle s'est déroulée à Oslo en Norvège. Le Prix Nobel de la Paix remis à ICAN a été marquée par le quasi-boycott de la cérémonie par les trois plus importantes puissances nucléaires occidentales : les USA, la France et la Grande-Bretagne.

ICAN milite pour un monde sans armes nucléaires. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens. Il y eut tout d'abord le traité de non-prolifération (TNP). Il visait à empêcher que des pays se dotent de bombes atomiques, mais n'interdit pas aux pays qui disposait de cette arme de destruction massive dans leur arsenal d'en posséder. Les premiers possesseurs de la bombe atomique, c'est-à-dire les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, n'avaient pas à appliquer ce qui était demandé aux autres pays. Ce traité a eu également une interprétation à géométrie variable. Israël a pu ainsi obtenir la bombe atomique sans encourir de sanctions internationales. Plus tard, l'Inde et le Pakistan ont bénéficié du même traitement. Tel n'a pas été le cas de la Corée du Nord qui utilise pourtant la même justification que l'Occident pour accéder à cette puissance de destruction : cette arme doit dissuader un autre pays de l'attaquer. Le cas de l'Iran est particulier. Il n'a jamais déclaré vouloir posséder l'armé nucléaire, mais a subi des sanctions internationales

pour avoir développé une industrie de l'atome. Pour le moment, cette crise s'est réglée sur un plan diplomatique, avec une levée progressive des sanctions économiques.

### USA, France et Grande-Bretagne mécontents

Mais ICAN ne se prononce pas uniquement contre la prolifération des armes nucléaires. Cette campagne vise l'éradication des bombes qui ont rayé de la carte Hiroshima et Nagasaki. C'est là que se situe sans doute la raison du geste de défiance sans précédent des USA, de la France et de la Grande-Bretagne. En effet, ces pays dépêchent habituellement leur ambassadeur à Oslo lors de la remise du Prix Nobel. Tel n'a pas été le cas cette fois-ci, ce qui a été relevé par la directrice d'ICAN : « Il faut choisir entre deux résultats : la fin des armes nucléaires ou notre fin à nous ».

La campagne menée par ICAN vise à l'application d'un traité adopté en juillet dernier par 122 pays de l'ONU. Ce traité demande l'abolition des armes nucléaires. Les pays détenteurs de ces armes de destruction massive ne l'ont pas signé, alors qu'ils sont d'accord pour signer le traité de non-prolifération. La Réunion est dans une région particulièrement concernée par ce phénomène à plusieurs titres. Tout d'abord, le Parti communiste réunionnais soutient la lutte menée

par les Chagossiens pour retourner dans leur pays. Ils ont été déportés de l'archipel des Chagos vers Maurice et les Seychelles au moment de la construction de la base militaire de Diego-Garcia, sur un territoire que les USA louent à la Grande-Bretagne. Cet accord lie deux puissances nucléaires. La base de Diego Garcia peut accueillir des avions, des bateaux et des sous-marins capables de transporter de lancer des missiles porteurs d'armes nucléaires.

### L'Afrique du Sud a renoncé à ses bombes

Ensuite, un pays riverain de l'océan Indien a possédé la bombe atomique bien avant l'Inde. C'était l'Afrique du Sud lorsqu'elle était sous le régime de l'apartheid. Ce pouvoir raciste avait réussi à posséder l'arme atomique et l'avait testée au-dessus de l'océan Indien. Quand les Sud-Africains se sont libérés de l'apartheid, une des premières décisions a été de renoncer à la bombe atomique.

Cela montre qu'un pays peut détruire ses armes nucléaires. Et depuis que l'Afrique du Sud ne possède plus la bombe atomique, aucun pays ne l'a envahie. Un exemple à suivre pour tous les pays qui se sont dotés d'armes nucléaires.

**M.M.**

## Libre opinion d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

### Alor ! Moin lé pa Rényoné ?

Ne suis-je pas un Réunionnais ? Pour répondre positivement à cette question, je m'appuie sur une définition donnée par un Réunionnais de souche en la personne de Jean-Claude Fruteau. Dans une interview publiée le 14 mars 2012 dans la presse locale, l'ancien député-maire socialiste de Saint-Benoît avait donné la définition suivante : « Un Réunionnais, c'est quelqu'un qui vit à La Réunion, quel que soit son lieu de naissance » 1. Mais lorsque j'ai eu l'impudence de me présenter comme Réunionnais sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, le 3 octobre 2017, il en est résulté quelques réserves et parfois même des critiques, quolibets ou sarcasmes. Manifestement, cette revendication semble poser problème à certaines personnes qui ne l'entendent pas de cette oreille. Imaginez le dialogue suivant entre moi-même et l'un de mes contradicteurs, parmi les plus déterminés, en sachant déjà que vais utiliser tous les arguments possibles pour soutenir ma thèse.

– D'emblée, j'invoque le critère juridique de la « durée suffisante de résidence » qui est officiellement reconnu en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Je suis en effet arrivé à La Réunion le 10 juillet 1967 et, depuis cette date, je n'ai plus quitté ce charmant pays. Cela fait ainsi plus de 50 ans que je vis à Saint-Denis, une ville où, comme tout un chacun, je paie chaque année – rubis sur l'ongle – les impôts qui alimentent les budgets des collectivités territoriales réunionnaises : région, département, communes. De même, cela fait plus d'un demi-siècle que je participe, en ma qualité de citoyen français résidant à La Réunion, à toutes les élections municipales, départementales et régionales, sans oublier les élections législatives et européennes. Alors, ne suis-je pas un Réunionnais ?

– **La réponse de mon détracteur est négative : « Désolé, M. André Oraison, cela ne suffit pas ! ».**

– Je ne me décourage pas pour autant car j'ai d'autres cordes à mon arc. Je fais appel à un autre critère qui est peut-être encore plus accrocheur que le précédent : celui de l'intérêt qu'un individu doit porter à La Réunion pour mériter son statut de Réunionnais. Je nourris donc ma plaidoirie en

jouant la carte professionnelle. En ma qualité d'enseignant en droit public, de directeur de mémoires et de thèses, j'ai contribué au cours des cinq décennies écoulées – avec mes éminents collègues de l'Université de La Réunion – à former plusieurs milliers d'étudiants qui occupent tous maintenant des postes importants en métropole ou à La Réunion dans l'administration d'État, dans les administrations des collectivités territoriales (régions, départements, communes), dans les banques, les compagnies d'assurances et les grandes entreprises nationales comme la SNCF ou EDF. Avec mes collègues, je suis fier d'avoir contribué à former des jeunes Réunionnais qui sont devenus, par la suite, avocats, conseillers juridiques, huissiers, journalistes, magistrats, notaires, professeurs dans des collèges et des lycées et même maîtres de conférences à l'Université de La Réunion ! Alors, ne suis-je pas un Réunionnais ?

– **Cette fois-ci, la négation est acerbe : « On ne vous doit rien à La Réunion, M. André Oraison. N'avez-vous pas reçu une très belle surrémunération pour faire ce que vous deviez faire ? ».**

– Là, j'encaisse le coup sans broncher : j'ai trop souvent entendu dire que les « Zoreils » sont friands des Outre-mer pour des raisons qui seraient essentiellement financières (primes de vie chère par-ci, primes d'éloignement par là !). Mais je reviens à ma lubie ou tocade en jouant toujours la carte du devoir accompli. En ma qualité de chercheur, j'ai enrichi mes connaissances sur La Réunion, le bassin sud-ouest de l'océan Indien et l'océan Afro-asiatique dans les domaines les plus divers : droit, économie, géographie, histoire, littérature, musique, religion, sociologie. Par le dépouillement d'ouvrages et d'articles dans les archives et les bibliothèques ainsi que par des visites sur le terrain et des rencontres avec une multitude de responsables politiques et syndicaux, il en est résulté plusieurs dizaines de travaux publiés dans des revues scientifiques (françaises ou étrangères). Depuis l'an 2000, je publie chaque année des études de droit et de science politique concernant directement La Réunion et les États de l'Indianocéanie dans la Revue Juridique de

l'Océan Indien (RJOI) qui est éditée par l'Université de La Réunion. Je précise que pour rendre mes travaux accessibles au grand public, je n'ai pas hésité, de surcroît, à faire une cinquantaine de conférences et à publier plus de 250 « Libres opinions » ou « Tribunes libres » dans les quotidiens locaux (Le Journal de l'île, Le Quotidien de La Réunion, Témoignages) et dans des journaux de pays voisins comme Al-watwan aux Comores, Le Mauricien ou La Tribune de Madagascar. Alors, par l'intérêt obsessionnel et permanent que je porte à La Réunion et à son environnement indianocéanique, ne suis-je toujours pas un Réunionnais ?

– **« Ma réponse est non M. André Oraison. Je répète que vous avez été grassement payé pour faire des travaux de recherche... plus ou moins scientifiques et plus ou moins utiles à La Réunion ! ».**

– Je fais semblant de ne pas avoir entendu cette critique assassine et je continue mon plaidoyer. Tout en continuant à jouer la carte professionnelle, je vais progressivement glisser sur un autre registre en invoquant la carte sociale que je considère comme indispensable dans un département qui vit sous perfusion. Depuis que l'administration de l'Université de La Réunion m'a fait comprendre que j'avais atteint un certain âge, « une certaine limite au-delà de laquelle mon ticket n'était plus valable », j'ai dû bon gré mal gré partir à la retraite en 2008. Mais si j'ai quitté l'Université, j'ai néanmoins conservé toutes mes facultés ! Cela me permet de poursuivre des recherches en droit et en science politique, de continuer à faire des conférences et de rédiger des articles sur La Réunion et les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI). Je précise que depuis mon départ à la retraite, je me suis plus encore immergé dans la vie locale réunionnaise en apportant une contribution certes bien modeste mais toujours bénévole aux travaux d'associations à vocation culturelle ou humanitaire comme la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, les Amis de l'Universités ou encore le Comité Solidarité Chagos La Réunion (CSCR) dont je suis membre. Alors, ne suis-je toujours pas un Réunionnais ?

– « Vous êtes finalement agaçant et prétentieux comme un grand nombre de vos collègues, M. André Oraison ! Pour tout vous dire, votre insistance crasse commence à être désobligeante ! »

– En désespoir de cause, je fais alors allusion au critère familial. Pour étayer ma requête par des arguments plus personnels, j'ose déballer ma vie privée : j'indique à mon interlocuteur que j'ai été marié à deux reprises à des Réunionnaises et que j'ai un garçon créole né à Saint-Denis en 1985, lors de mon second mariage. Ma dernière compagne qui a deux ravissantes filles créoles est aussi une Réunionnaise qui a vécu à Manapany-Bains, la belle cité balnéaire chantée par Luc Donat, « le Roi du Séga » ! Dois-je enfin préciser pour enfoncer le clou que dans mon testament déjà établi, en 2016, chez un notaire réunionnais (un notaire qui fut l'un de mes brillants étudiants) mes seuls héritiers sont mon fils créole et mes deux belles-filles créoles ? Alors ne suis-je pas enfin pas un Réunionnais ?

– Mon détracteur semble en avoir marre d'entendre ce qu'il considère comme une antienne rabâchée par une vieille baderne (j'ai à peine 76 ans !). Toutefois, en ricanant, il concède que je mériterais tout au plus un titre de « Réunionnais honoris causa », c'est-à-dire un titre honorifique qui est en fait un titre de Réunionnais au rabais, alors que je prétends à une égalité réelle avec les natifs de La Réunion.

– C'est là que je commence à m'échauffer et finis par poser ce qui est – tout bien pesé – la question idoïne : « Mais qu'est-ce qu'il faut donc faire encore pour être un authentique Réunionnais ? ».

– « Eh bien, M. André Oraison, c'est simple. Mais vous auriez dû me poser cette bonne question dès le début de notre entretien ! La réponse est évidente : il faut tout simplement être né à La Réunion ».

– Face à une réplique aussi péremptoire que définitive, mon désaccord est total. Mettez-vous à ma place : je ne suis pas né à La Réunion mais à Tunis (le 4 octobre 1941) ! La réponse qui m'est donnée ne me satisfait pas et appelle aussitôt une autre question qui s'impose à la suite d'une regrettable tendance à l'exclusion susceptible de remettre en cause l'harmonie et la paix sociale qui prévalent dans le département français des Mascareignes. La voici en une phrase que je balance tout de go à la figure de mon contempteur impénitent : qui peut

vraiment se targuer d'être Réunionnais dans une île à l'origine totalement désertique, puis peuplée par vagues successives par des populations originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe et, de surcroît, fortement métissées au triple plan biologique, culturel et linguistique ? La belle définition donnée par Jean-Claude Fruteau – « Un Réunionnais est quelqu'un qui vit à La Réunion, quel que soit son lieu de naissance » – me paraît être la seule qui puisse résoudre ce problème de sémantique dans le contexte historique spécifique de formation de la société réunionnaise.

– En sachant que je vais sérieusement aggraver mon cas, j'ajoute que la définition donnée par Jean-Claude Fruteau me paraît être un excellent slogan pour combattre le recours à ce qu'on appelle la « préférence locale à l'embauche » dans ce « carrefour de civilisations » qu'est le premier département français de l'océan Indien. Les mesures discriminatoires pour la sauvegarde et la promotion de l'emploi local n'ont pas de raison d'être dans la société « arc-en-ciel » de La Réunion, une société multiethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle depuis les premiers jours de son peuplement, il y a maintenant plus de 350 ans ! Parce qu'elles sont contraires au principe d'égalité qui est profondément enraciné dans la conscience des Français depuis la Révolution de 1789, ces mesures discriminatoires sont d'ailleurs interdites dans les collectivités territoriales ultramarines régies par l'article 73 de la Constitution : c'est-à-dire en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à Mayotte et à La Réunion. Pour lutter contre le chômage de masse qui est malheureusement bien réel à La Réunion, il y a une flopée d'autres moyens à mettre en œuvre comme le soulignent les excellents rapports élaborés par le préfet Jean-Marc Bédier et le député Patrick Lebreton, respectivement les 30 avril 2012 et 4 décembre 2013, sans oublier les réformes institutionnelles qui s'imposent à La Réunion et que j'ai eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises dans des revues juridiques et la presse locale 2.

– Pour désarçonner mon adversaire, je balance enfin ma carte maîtresse. Je lui avoue fièrement que je viens d'acquiescer un soutien de poids pour consolider ma religion. Comme argument suprême, je cite l'opinion d'une figure désormais incontournable de la vie politique locale en la personne de Bernard Grondin qui vient d'être élu chef du Gouvernement de l'État réunionnais, le 5 novembre 2017. Dans une interview accordée à la presse locale, cette haute personnalité – anticolonialiste et indépen-

dantiste – a en effet défini en des termes particulièrement bien frappés ce qu'il faut entendre par Réunionnais :

« Pour moi, en tant qu'indépendantiste, il y a une définition identitaire. Si out papa et out maman lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Si seulement un des deux parents est Réunionnais, ou lé Réunionnais. Si ou lé né en France et out parents lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Maintenant, si tu viens d'ailleurs et que tu habites La Réunion depuis longtemps (ou pas trop longtemps) et que ou vive en Réunionnais, ou lé Réunionnais aussi. Nous lé pas dans l'exclusion ! » 3.

– Et bien voilà ce que j'aurais aimé entendre dire au début de notre face-à-face par mon opposant obstiné ! Avec une telle caution officielle, je me sens enfin pleinement Réunionnais. Dès demain, mon cœur va certainement battre la chamade comme le ferait un tsunami car je vais téléphoner au chef du Gouvernement de l'État réunionnais en personne pour lui annoncer ma gratitude pour sa définition libérale du Réunionnais. Certes, je ne franchirai pas le Rubicon : je n'adhérerai pas à « l'Organisation popilèr po libèr nout pei » (LPLP), sa petite formation politique qui aura encore – on peut s'en douter – beaucoup à faire pour le triomphe de ses idées. Mais dès à présent, je m'engage à reprendre à mon compte le slogan de Bernard Grondin et de tout citoyen qui entend être respecté à La Réunion, quelle que soit son lieu de naissance : « Mi di zot tout : Nou lé pa plis, nou lé pa mwin, respekt a nou ! ».

### André Oraison

1. D. CHASSAGNE, « Préférence régionale : et si on finissait par trancher ? Les élus sont favorables... », Le Journal de l'île de La Réunion, mercredi 14 mars 2012, p. 15.

2. A. ORAISON, « Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer (Analyse critique des dispositions discriminatoires proposées par certains responsables politiques et syndicaux en vue de réduire l'ampleur du chômage à La Réunion) », Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI), 2015, n° 21, p. 99-131.

3. D. CHASSAGNE, « Dossier. Un jour La Réunion sera indépendante », Le Journal de l'île de La Réunion, dimanche 26 novembre 2017, p. 11.

# Oté

**Mi sava pa tourn manzé in moun avèk mon kiyèr sal, sirtou kan manzé i kui pa pou moin !**

*Ièr matin, moin la antann in gran sobatkoz dann radyo. Demoun la kozé, la kozé, la kozé. Baya ! Mi di dann mon kèr, i fo kroir i doi z'ète in kékshoz konsékan vi lo watiwatia, tout bann sobatkozèr. Kaziman, sanm pou moin, in késtyon do vi ou d'mor, an touléka pou la Républik fransèz.*

*A bien ékouté, moin la fini par konprann téi parl l'arb dé noël dann l'ékol. Moin nora profèr té apré diskite dési vin désanm épi l'abolisyon lésklavaz, mé lété arienk sak moin la di azot an o la. Pou kosa mi di sa ? Pars konm zot i koné sète ané bann gran vakans i komans 23 désanm, donk apré lo vin, pou pèrmète d'apré sak mésyé lo réktèr i di, bann marmaye pou arfléshir in pé dsi nout pasé d'in zil la konète lésklavaz plis la moityé son l'istoir.*

*Donk lo sobatkoz téi port pad si vin désanm mé dsi l'arb noël. Pou kosa sa ? Pars d'apré sak zot i koné nout lékol lé layik, donk i fo pa mélanz la rolizyon avèk La Républik. Donk, pou désèrtin i fo pa monte in l'arb noël dann la kour l'ékol, dsou lo préo si zot i vé. Mé, moin lé a d'mandé kosa l'arb noël nana pou oir avèk la rolizyon. Moin la bo rouv mon mon dé kanète lo zyé é mi oi pa.*

*A ! Si l'avé mont in krèsh konm lo lyé dnésans l'anfan Zézi d'apré sak i di dann nouvo téstaman. Mi di pa ! Sa sé in n'afèr lé rolizyé toulbon, mé in pyé d'boi avèk in bonpé décorasyon dsi ? Mi oi pa kok sa nana d'rolizyé... In pé i di sa lé rolizyé. D'ot i di, sa sé in n'afèr i kol pa. Lo moun konm moin, i konpran pa granshoz i konpran pa non pli pou kosa nana in pèl mélaz konmsa dann sète afèr la. Sof pètète pou détourn l'éspri d'moun par raport édé z'afèr pli konsékan...*

*Lé vré si i parl Noël, in pé i pé dir i parl la rolizyon mé noël li mèm li té in fète payène si mi tronp pa ébin payin la pa krétien, é si sé konmsa mi oi pa pou kosa lo séparasyon l'égliz avèk l'éta i vien fé la dan... Anfin, m'a dir azot, moin pèrsonèl sa i fé pa moin ni sho, ni fré, i fé pa tonm la plui, é i fé pa bril mon po par solèye. An kat ti mo, la pa moin k'i sava tourn marmite in moun avèk mon kiyèr sal sirtou kan manzé i kui pa pou moin.*

**Justin**

« L'otèl i arfiz pa gourman » : In kozman pou la rout

Lé vré ou i sava pa l'otèl pou fé ti boush pars si ou i sava pou sa lotlyé i fé pa son bèr avèk ou. An plis donn aou pti pé manzé, lé riskab donn aou ti pé pou boir é avèk sa, fé pèye aou shèr. Mi souvien inn foi in l'otlyé l'avé fé tout in règloman pou rann lo l'antré obligatoir plis inn dé pla konsistan, plis ankor in désèr é kan la note téi sort out kart blé té i vir o vèr... Zot i koné koméla, ou i pé fé anbal si ou i vé, sak i rèss dann pla mé fransh vérité sa la pa in n'afèr k'i ral amoin bonpé. Alé, mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.